AR PREFECTURE

005-210501839-20210617-2021_103-DE Regu le 22/06/2021

<u>Département des</u>

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES

Arrondissement EXTRAIT DU REGISTRE
de BRIANCON DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 17 juin 2021

Date de la

Convocation:L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à dix-huit heures,11 juin 2021le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie

Date d'Affichage:

sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

22 juin 2021

Objet: Délibération n° 2021-103

Bibliothèque municipale : demande de subventions.

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 11 - Nombre de pouvoirs: 4

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, COULOM Nicolas (à partir de la délibération n°88), FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, ROMAN Leslie.

<u>Étaient représentés</u>: M. PONS Nicolas par M. FINE Sébastien, M. CORDIER Georges par M. FAURE-BRAC Christian, M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laetitia, Mme ROUX Catherine par Mme GUIGUES Véronique.

<u>Absent</u>: M. COULOM Nicolas (délibérations n° 85 à 87). **Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'équipement de la bibliothèque municipale dont le montant est estimé à 1 085.00 € HT.

CONSIDERANT que par délibération n° 2021-082 du 28 mai 2021 le conseil municipal a sollicité une subvention auprès du Département au titre du programme « d'aide aux actions culturelles portées par les bibliothèques municipales »,

CONSIDERANT que l'acquisition des tablettes numériques pourrait également bénéficier d'une aide financière complémentaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (**DRAC**) au titre de la DGD. **VU** le plan de financement proposé pour cette opération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté par M. le Maire.
- **SOLLICITE** auprès du Département et de la DRAC les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Dépt (15% de 1 085 €) 162.75 €

- Subvention DRAC (65% de 840 €) 546.00 €

- Autofinancement 376.25 €

Total 1 085.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE